

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°12 - 2021 relative au compte financier de l'exercice 2020

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-2°, Vu l'article R719-101 à R719-104 du code de l'éducation ; Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article premier:

Le conseil d'administration approuve le compte financier 2020 incluant les éléments d'exécution budgétaire et comptable suivants

1. Eléments budgétaires

1 969 ETPT sous plafond et 381 ETPT hors plafond

	Comptes agrégés	Budget principal	SAIC	CFA	Fondation	Réseau ESR
Autorisations d'engagement	205 987 640	202 529 914	359 249	2 683 179	118 929	296 369
Crédits de paiement	206 252 560	202 600 433	461 858	2 776 775	117 080	296 415
Recettes	207 162 628	204 472 895	338 766	1 644 967	383 000	323 000
Solde budgétaire	910 068	1 872 463	-123 092	- 1 131 808	265 920	26 585

2. Eléments d'exécution comptable

	Comptes agrégés	Budget principal	SAIC	CFA	Fondation	Réseau ESR
Variation de trésorerie	2 114 497	3 061 621	- 125 605	- 1 131 808	283 705	26 585
Résultat patrimonial	5 578 830	5 585 234	- 2 474	- 29 670	0	25 740
Capacité d'autofinancement	10 814 355	10 597 248	216 003	-29 469	0	30 573
Variation de fonds de roulement	-1 587 266	-1 324 925	131 597	-325 841	- 98 671	30 573

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25	
Majorité absolue	19	Membres représentés	/	
Nombre de pouvoirs	/			

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	22	Contre	0	Abstentions	3

Délibération adoptée

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Tableaux des emplois, autorisations budgétaires, équilibre financier, compte de résultat et annexe univeristé

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 103 1202 |

Document mis en ligne le : 26 103 / 202 |